Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :
Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
350 avenue de la Petite Marine - 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
Téléphone : 04.90.21.43.11 - Fax : 04.90.21.43.13
http://www.pays-des-sorgues.org - contact@ccpsmv.fr

Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :
15 12 Conditionnement, transport et traitement des déchets des deux déchetteries intercommunales

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

L'avis concerne un marché.
Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)
Procédure : Appel d'offres ouvert

Type de marché de services : 16 - Services de voirie et d'enlèvement des ordures : services d'assainissement et services analogues
Lieu principal d'exécution :
Les déchetteries intercommunales sont situées à L'Isle sur la Sorgue et Le Thor
Code NUTS : FR826
CPV global à la consultation
CPV principal : 90500000-2

CPV propre à chaque lot
lot n°1 : CPV principal : 90500000-2

lot n°2 : CPV principal : 90510000-5

lot n°3 : CPV principal : 90510000-5

lot n°4 : CPV principal : 90510000-5

lot n°5 : CPV principal : 90510000-5

lot n°6 : CPV principal : 90510000-5

lot n°7 : CPV principal : 90510000-5

lot n°8 : CPV principal : 90520000-8

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :
Lot n°1 Conditionnement, tassage, manutention, transport et location de bennes
Lot n°2 Traitement, valorisation des encombrants
Lot n°3 Traitement, valorisation des déchets verts
Lot n°4 Traitement, valorisation des gravats
Lot n°5 Traitement, valorisation du bois
Lot n°6 Traitement, valorisation des cartons
Lot n°7 Traitement, valorisation de la ferraille et des batteries
Lot n°8 Transport, traitement des déchets dangereux spécifiques

Il n'est pas prévu d'options techniques et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots. Le marché relatif au lot a une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie. Une garantie à première demande pour le remboursement de l'avance est exigée.

Conditions de participation :
Le candidat devra produire une lettre de candidature et une déclaration du candidat établies sur papier libre ou sur des formulaires DC1 et DC2 dûment complétés, et, s'il est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés, ainsi que les éléments suivants :

Situation juridique :
les renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L5212-2 du code du travail
le document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays d'origine le service concerné
la production par les opérateurs du candidat de chacun des documents exigés de celui-ci
Capacité économique et financière :
la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
la preuve d'une assurance pour risques professionnels
Capacité technique :
les listes des principales fournitures ou des principaux services au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ainsi que les attestations du destinataire prouvant les livraisons et les prestations de services ou à défaut déclaration de l'opérateur économique

Critères d'attribution
Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 20 et énoncés ci-dessous :

Pour le lot 1

1. Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.
Le critère prix est apprécié par comparaison des offres selon le total donné par le DQE caché. L'offre la moins disante obtenant la note de 10/10 ; les autres par comparaison = total DQE moins disant x 10 / total DQE offre du candidat

2. Critère Valeur technique pondéré à 50 %.
Le critère valeur technique est apprécié par les éléments fournis dans le mémoire justificatif selon la répartition suivante :
- 20% Moyens humains et matériels mis à disposition pour l'exécution du marché, nombre et descriptifs des bennes, camions et équipements…

- 20% Description de l'organisation et des solutions techniques décrites par le candidat pour l'exécution du marché et par l'engagement que prendra le candidat pour mettre à disposition un matériel en remplacement d'un de ses équipements hors service.
- 10% Mesures prises en faveur de l'environnement (certifications, actions menées par l'entreprise…).

Pour les lots 2 à 7

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.
Le critère prix est apprécié par comparaison du coût global donné :
- par le DQE Prix des prestations de traitement,
- auquel s'ajoute le Coût d'acheminement des déchets jusqu'au point de vidage calculé en multipliant :

Le coût de transport par tonne et par km x tonnes x distance
La distance étant donnée par l'éloignement entre les déchèteries et le site de vidage en utilisant le site www.mappy.fr (itinéraire le plus court, éventuellement avec péage et véhicule de type professionnel 2 essieux PTAC > 12t articulé).
L'offre la moins disante obtenant 10/10 ; les autres par comparaison : total moins disant x 10 / total du candidat.

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.
Le critère valeur technique est apprécié par les éléments fournis dans le mémoire justificatif selon la répartition suivante :
- 30% Description des modalités de traitement des matériaux sur le site de traitement, moyens humains et matériels mis à disposition pour l'exécution du marché, taux de refus, taux de recyclage, distance du lieu de vidage…
- 10% Disponibilité du site de vidage : jours et horaires d'ouverture et d'accueil possible des déchets sur le site de vidage.

Pour le lot 8

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.
Le critère prix est apprécié par comparaison du coût donné par le DQE. L'offre la moins disante obtenant 10/10 ; les autres par comparaison : total moins disant x 10 / total du candidat

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.
Le critère valeur technique est apprécié par les éléments fournis dans le mémoire justificatif selon la répartition suivante :
- 30% Moyens humains et matériels et organisation mis en place pour l'exécution du marché.
- 10% Mesures prises en faveur de l'environnement (certifications, actions menées par l'entreprise…).

Renseignements d'ordre administratif :
Numéro de référence du marché : 15-12
La présente consultation est une consultation initiale.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/08/2015
Date limite de réception des offres : 21/10/2015 à 12:00
Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
La procédure est dématérialisée dans sa globalité.
Le dossier de consultation est remis gratuitement, uniquement par téléchargement sur le site :
http://www.laprovencemarchespublics.com

Modalités essentielles de financement et de paiement :
Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.
La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Nîmes - 16 avenue Feuchères - 30000 NIMES - FRANCE

Introduction des recours : Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (Cja), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Conditions de remise des candidatures ou des offres
Il est fait application des dispositions de l'arrêté pris en application de l'article 56 du code des marchés publics.
En dehors de l'hypothèse de la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique, les candidatures et offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière reçue par voie électronique est ouverte par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.
La remise des candidatsures et des offres s'effectue uniquement par voie électronique au travers de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics ci-après et selon les règles d'utilisation de celle-ci à l'adresse suivante : http://www.laprovencemarchespublics.com

Les offres et candidatures par voie postale, par télécopie et sur support papier ne sont pas admises.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.
Les documents relatifs à la candidature seront signés par le candidat dans les conditions fixées par l'arrêté prévu au I de l'article 48 du code des marchés publics. La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront formuler leur demande via la plate-forme de dématérialisation : http://www.laprovencemarchespublics.com

Date d'envoi du présent avis : 21/08/2015

Le Président,

Pierre GONZALVEZ